



**COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC
CHAMBRE CRIMINELLE**

**L'HONORABLE ÉLIANE-B. PERREAULT
JUGE COORDONNATRICE**

Palais de justice
1, rue Notre-Dame Est, chambre 12.36
Montréal (Québec) H2Y 1B6

AUX : INTERVENANTS EN MATIÈRE DE JUSTICE CRIMINELLE

DATE : 15 NOVEMBRE 2021

OBJET : **NOUVELLE DIRECTIVE** — LES DEMANDES PONCTUELLES D'URGENCES ET DE GARDE, POUR LA COUR SUPÉRIEURE CHAMBRE CRIMINELLE

CETTE DIRECTIVE DOIT ÊTRE CONSERVÉE. ELLE INDIQUE LA PROCÉDURE À SUIVRE À COMPTER DU 15 NOVEMBRE 2021.

À tous les intervenant.e.s,

Veuillez prendre note que DORÉNAVANT vous devez déposer vos **demandes urgentes auprès du greffe du district concerné**, conformément aux règles de pratique de la Cour supérieure.

Le dossier pourra par la suite être acheminé à Mme Nicoleta Paun, responsable du greffe de Montréal, si l'audition doit être devancée, afin que le dossier soit **fixé au rôle des pro forma du vendredi suivant, à la salle 6.02.**

Chaque demande DOIT inclure, en copie conforme, la coordination à l'adresse ch.crim.csq.mtl@judex.qc.ca.

URGENCES *pro forma à la salle 6.02 les vendredis*

Les procédures urgentes exigent un traitement ou une audition immédiate.

La procédure doit être **fixée à la prochaine date pro forma, dans le district concerné.**

Pour Montréal, la procédure doit être fixée directement aux *pro forma* du vendredi, à la salle 6.02.

La coordination traitera toutes les procédures urgentes, en assurant la première gestion. Le dossier sera fixé pour audition au fond, et ce, uniquement si cette procédure ne peut attendre la prochaine date disponible dans le district concerné.

Ces procédures sont, entre autres :

- en suspension d'une ordonnance de première instance;
- les recours extraordinaires (requêtes en *habeas corpus*, *mandamus* et *certiorari*);
- les requêtes en révision de cautionnement.

Soyez avisés que la garde sera dorénavant assumée par le bureau de la coordination.

*****VOIR LES DÉTAILS À LA PAGE SUIVANTE *****

GARDE**courriel à : ch.crim.csq.mtl@judex.qc.ca**

La garde est assurée tous les jours de la semaine, jusqu'à 16 h 30.

Votre demande doit parvenir à la coordination, à l'adresse ch.crim.csq.mtl@judex.qc.ca.

Il s'agit des assermentations du personnel de la Cour (constables, greffiers, etc.) et de la signature, entre autres :

- des assignations pancanadiennes;
- des mandats d'arrestation et visas;
- des mandats de perquisition ou autres autorisations judiciaires;
- des mandats en vertu de la *Loi sur l'extradition*;
- des ordonnances en vertu de la *Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle* et leur suivi.

Nous vous remercions pour la collaboration que vous avez toujours démontrée à la Chambre criminelle de la Cour supérieure.

À titre de coordonnatrice de la Chambre criminelle, vous pouvez compter sur mon soutien.

Cordialement,



Éliane-B. Perreault, j.c.s. juge coordonnatrice